



Compte Rendu du Conseil Communautaire du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt juin à dix neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la mairie de l'Isle-Adam sous la présidence de Monsieur GUICHARD.

Etaient présents :

Monsieur Roland GUICHARD, Président

MM. Axel PONIATOWSKI, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE, (Vice - Présidents)

Mmes et MM., Gérard WAGENTRUTZ, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Claudine MORVAN, Elodie THABOUREY, Michel PASSANT, Agnès TELLIER, Nicole DODRELLE, Michel MANCHET, Françoise CHAUMERLIAC, Gérard SCHOLLA, Céline CAUDRON,

Etaient absents représentés :

Sophie COOLSAET donne pouvoir à Didier DAGONET

Sébastien PONIATOWSKI donne pouvoir à Michel PASSANT

Jean-Dominique GILLIS donne pouvoir à Chantal VILLALARD

Dominique MOURGET donne pouvoir à Nicole DODRELLE

Pierre TORCHON donne pouvoir à Bruno MACE

Etaient absents excusés :

Jacques DELAUNE

Philippe VAN HYFTE

Pierre-Yves BOUDER,

Etait absent :

Mario STERI,

Secrétaire de séance : Céline CAUDRON

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur GUICHARD.

Informations :

Monsieur GUICHARD fait un point sur le contexte budgétaire actuel, qui a une répercussion pour les collectivités, notamment en raison des sommes prélevées au titre de la péréquation et de la baisse continue des dotations de l'Etat. Il précise

Il précise que, dans ce cadre, la mutualisation est un sujet sur lequel il est essentiel de focaliser notre attention. La commission intercommunale créée à cet effet doit se réunir prochainement.

Un point est ajouté à l'ordre du jour.

Le point n°7 relatif à l'adhésion au syndicat mixte ouvert dans le cadre du déploiement du numérique dans le Val d'Oise est ajouté sur table.

1 Réunion du 28 avril 2014

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, le procès verbal du 28 avril 2014.

2 Compte administratif 2013

Monsieur PONIATOWSKI présente le compte administratif 2013.

La section de fonctionnement comporte un excédent de 642 666.71 €.

La section d'investissement présente un déficit de 451 976.00 €

Le résultat global de l'exercice se solde donc par un excédent de 190 690.71 €.

Les restes à réaliser sont à comptabiliser en dépenses d'investissement pour un montant de 137 388.72 €.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité sous la présidence de M. WAGENTRUTZ, doyen de l'assemblée.

3 Compte de gestion 2013

Monsieur PONIATOWSKI indique que le compte de gestion, établi par le Trésor Public se révèle conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Sans observation ni question, le compte de gestion est voté à l'unanimité.

4 Affectation des résultats 2013

Le Conseil Communautaire confirme la délibération n°2014/04/05 du 28 avril 2014 relative à la reprise anticipée des résultats.

Il approuve l'affectation d'une partie des résultats de la section de fonctionnement de 2013 à la section d'investissement de l'exercice 2014 pour un montant de 589 364.72 €

Le conseil approuve à l'unanimité, l'affectation du solde du résultat de la section de fonctionnement 2013 pour un montant de 53 301.99 € en recette du compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement de l'exercice 2014.

5 Décision modificative n°1

Monsieur PONIATOWSKI présente les modifications budgétaires équilibrées en recettes et en dépenses :

- En fonctionnement pour un montant de 3 891 376.00 €
- En investissement pour un montant de 899 322.72 €

Après l'exposé, la décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

6 Fonds de concours voirie 2014

Monsieur Bemels énonce les conditions d'obtention du fonds de concours.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer les montants suivants aux communes :

Béthemont la Forêt : 9 000 €

Chauvry : 8 000 €

L'Isle Adam : 85 000 €

Nerville la Forêt : 15 000 €

Parmain : 52 000 €

Presles : 35 000 €

Villiers Adam : 18 000 €

7 Adhésion au syndicat mixte ouvert dans le cadre du déploiement du numérique dans le Val d'Oise.

Dans le cadre de l'objectif de déploiement de la fibre optique sur tout le territoire départemental, le Conseil Général a adopté le 22 juin 2012 un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise.

La CCVO3F souhaite être partie prenante à ce projet d'aménagement du territoire et a manifesté son intérêt sur ce projet.

La mise en œuvre de l'opération passe par la création d'un Syndicat Mixte Ouvert devant réunir les collectivités concernées pour la réalisation des réseaux.

Il convient donc que la Communauté de Communes adhère à cette structure.

Pour ce faire les textes prévoient que les intercommunalités se dotent de la compétence prévue à l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De doter la Communauté de Communes de la compétence relative au développement de réseaux de communication électroniques et de modifier ses statuts en conséquence.
- D'intégrer le Syndicat Mixte Ouvert créé au niveau départemental pour permettre le déploiement du numérique dans le Val d'Oise
- De désigner M. BEMELS comme représentant de la CCVO3F au sein de ce Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président
**Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise
et des Trois Forêts**
Roland GUICHARD